

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-120

### COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 4 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 29

votants : 40

-----  
DATE DE CONVOCATION :  
27 Novembre 2019

SECRETAIRE DE SEANCE :  
Luc PESSE

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

#### *Pouvoirs :*

- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) pouvoir à Monsieur PLASMANS Marc (Rully) ;
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;

\* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;  
Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :*  
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents, 19 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

#### **Ce point n'appelle aucun vote des conseillers communautaires.**

##### A) Décisions du Président :

- **Décision n°2019-034** : signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal, avec la société Manufacture de Senlis, de mise à disposition d'un local à usage de bureau au sein du bâtiment n°6 du Quartier Ordener pour un montant **816,00 euros HT pour le 1<sup>er</sup> trimestre puis 544,00 euros HT pour les autres trimestres 2019**, auquel s'ajoute les charges forfaitaires d'un montant de **1 224,00 euros par an HT, soit 306,00 euros HT par trimestre**. La convention est consentie pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et n'est pas renouvelable,
- **Décision n°2019-035** : signature de la proposition financière de la société SARL JULIEN - 14 Rue Marie Rotsen - 60800 Crépy en Valois, concernant la fourniture et la pose d'extincteurs et de plans d'évacuation dans le bâtiment n°1 du quartier Ordener pour un montant de 1 721,00 euros HT soit 2 065,20 euros TTC,
- **Décision n°2019-036** : signature de la proposition financière de la société SAS WOONNOZ - 6 Avenue Sidoine - 69009 Lyon, concernant la mise en place du projet Voltaire (outils d'amélioration du niveau d'orthographe et de grammaire) pour un montant de 3 290,00 euros HT soit 3 948,00 euros TTC,
- **Décision n°2019-037** : signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Oise (CPIE) de mise à disposition de locaux à usage de bureaux au bâtiment n°6 du Quartier Ordener, pour un montant **de 10 596,80 euros par an HT**, auquel s'ajoute les charges forfaitaires de **5 960,70 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et n'est pas renouvelable,
- **Décision n°2019-038** : signature du contrat de prêt à usage pour la mise à disposition de la salle de rencontres, à titre gratuit, pour une durée d'un an, au profit de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, par la commune de Pontarmé, située Chemin du marais à Pontarmé (60520),